

BUREAU DE L'INFORMATION – 38^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ORGANE (COMMISSION ED)			
Date	6 novembre 2015	Salle	II
Séance n°	4	Heure	De : 15h A : 18h
Président(s)	Mme Kris Rampersad	Pays	Trinité-et-Tobago

RESUME DES DEBAT(S)

Points examinés	<ul style="list-style-type: none"> • point 3.2 – Examen et adoption du Projet de budget pour 2016-2017, Grand programme I – Education; • point 7.5 – Proposition concernant la révision de la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes; • point 7.6 – Proposition concernant la révision de la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel 		
Débat n°	Débat 4 Débat 5	Progrès des débats	Début Début
Documents correspondants	38 C/5 et Addenda 38 C/6, add et add 2 38 C/8 38 C/31 38 C/32		
Projets de résolution examinés	38 C/DR.5 38 C/DR.6 38 C/DR.7 38 C/DR.10 38 C/DR.13		
Pays ayant pris la parole	Débat 4 : Malaisie, Canada, Suède, France, Danemark, Fédération de Russie, République démocratique du Congo, Chine, Ukraine, Nigéria, République islamique d'Iran, Norvège, Grèce, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Allemagne, Ouganda Débat 5: Philippines, Maroc, Chine, Canada, Pologne, Afrique du Sud, Mali, France, Finlande, Danemark, Fédération de Russie, Allemagne, Arabie saoudite, Suède, République islamique d'Iran, Japon, Congo, Cuba, Nigéria, Côte d'Ivoire, Colombie, Grèce.		
Résumé des	1. Ouverture par la Présidente du débat 4 sur le point 3.2 – Examen et adoption du projet de programme et de budget		

<p>débats</p>	<p>pour 2016-2017, Grand programme I – Education</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Présentation du point par le représentant de la Directrice générale 3. Débat 4. Réponse du représentant de la Directrice générale (Sous-Directeur général pour l'éducation) sur le débat. 5. La Commission a examiné 5 projets de résolution, qui ont tous été adoptés. 6. La Commission a recommandé que la Conférence générale approuve les résolutions au paragraphe 01000 révisé par le 38 C/6 et les Addenda. 7. La Commission a recommandé à la Conférence générale que celle-ci approuve les projets de résolution, qui s'appliquent aux instituts de catégorie 1 de l'UNESCO et qui sont contenus aux paragraphes : 01100, 01200, 01300, 01400, 01500, 01600, 01700 du volume 1 du document 38 C/5 tel que révisé par le document 38 C/6 et ses Addenda. 8. Clôture du débat 4 9. Ouverture par la Présidente du débat 5 sur le point 7.5 – Proposition concernant la révision de la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes; et le point 7.6 – Proposition concernant la révision de la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel 10. Présentation du point par le représentant de la Directrice générale 11. Débat 12. La séance est levée à 18h10.